

Plan Local d'Urbanisme

État d'avancement de la révision

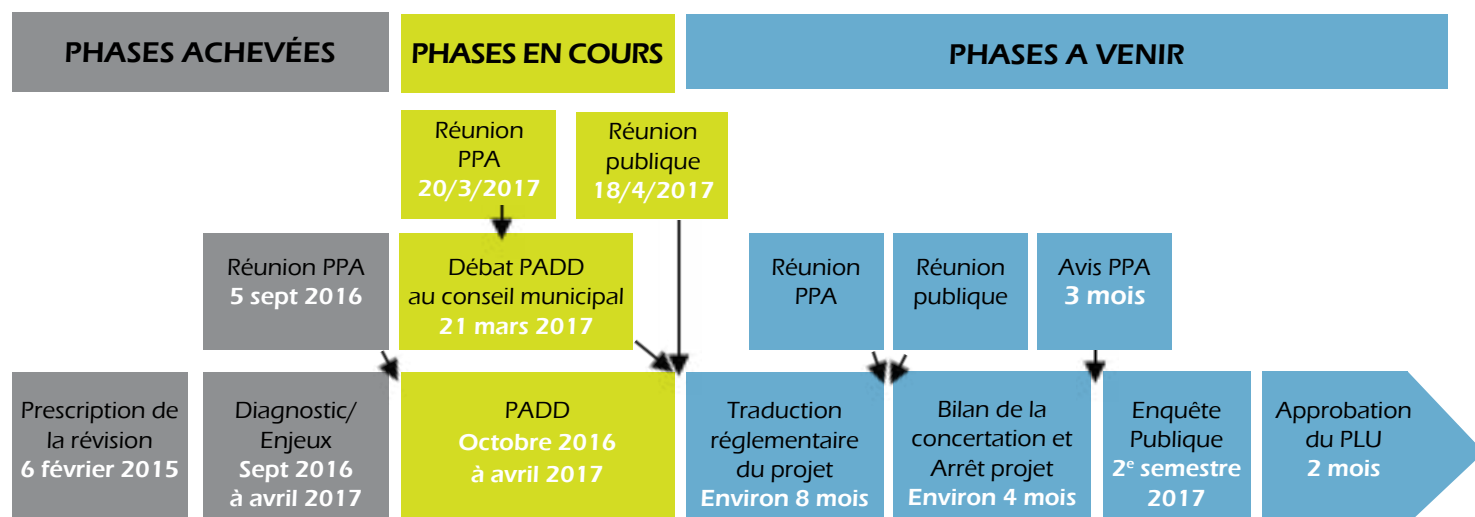
Il est rappelé que cette procédure a été engagée dans le but de mettre le Plan Local d'Urbanisme en compatibilité avec le nouveau cadre législatif (loi Grenelle, loi ALUR, loi LAAF) et les divers documents supra-communaux (SCOT, SAGE). La préservation de l'environnement et du paysage, une consommation de l'espace par le développement urbain limité, un renouvellement urbain conséquent seront des éléments forts du futur PLU.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 6 février 2015, la commune a prescrit la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). A la suite des différentes réunions du comité de pilotage, un diagnostic du territoire a été établi et a permis de mettre en avant les besoins de la commune en matière de développement économique, social, urbain, d'habitat, d'aménagement de l'espace, de protection de l'environnement, de préservation de l'agriculture...

Le diagnostic et les enjeux ont été exposés aux Personnes Publiques Associées (État, Région, Département, Chambres consulaires, Communalité d'agglomération, Pays de St-Brieuc...), conviées à la réunion du comité de pilotage du 5 septembre 2016. A l'issue de cette étape de constats et d'analyses, les grandes orientations d'aménagement de la commune dans une perspective

de développement durable ont été définies en fonction des besoins et enjeux préalablement identifiés. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), ainsi établi, a fait l'objet d'une présentation aux Personnes Publiques Associées (PPA) le 20 mars dernier, suivie d'un débat en Conseil municipal le 21 mars 2017.

OÙ EN EST LA PROCÉDURE ?



LA CONCERTATION

Une concertation a lieu tout au long de la procédure du PLU, permettant aux différents intervenants (population, personnes publiques associées, associations, élus...) de s'exprimer. A cet effet, des réunions publiques et des permanences seront notamment organisées lors des grandes étapes de la procédure. Afin de permettre à chacun de donner son avis, il est également rappelé qu'un registre, destiné à recueillir vos observations et suggestions, est disponible aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Un espace dédié dans la rubrique urbanisme du site internet de la mairie permet également d'accéder aux informations relatives à la procédure de révision du PLU.

LEXIQUE

ALUR : Accès au Logement et un Urbanisme Rénové
LAAF : Loi Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
PPA : Personnes Publiques Associées
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
PLU : Plan Local d'Urbanisme

